



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

Internationale de l'Éducation Europe

Comité Permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bruxelles, 10-11 mars 1999

Présents:

Paul Bennett, NATFHE, Royaume-Uni, Président
Gerd Köhler, GEW, Allemagne
Jens Vraa-Jensen, DM, Danemark
Pedro Gonzalez, CC.OO, Espagne
Joel Kuortti, FUURT, Finlande
Marc Olivier, SNCS, France
Michel Deyme, SGEN-CFDT, France
Yves Baunay, SNES, France
Gabor Szabo, FDSZ, Hongrie
Colum O Cleirigh, IFUT, Irlande
Daltun O Ceallaigh, IFUT, Irlande
Joseph Fenech, MUT, Malte

Sigrid Lem, NARW, Norvège
Hanna Witkowska, NSZZ, Pologne
Manuel Pereira Dos Santos, FENPROF, Portugal
Malcolm Keight, AUT, Royaume-Uni.
Vladimir Pavlikhin, ESEUR, Russie
Nikolay Kolobashkin, ESEUR, Russie
Jana Soskova, OZPSaV, Slovaquie
Graham McCulloch, Observateur, Australie
Dr. Scheuerman, Observateur, Etats-Unis
Virginia Ann Shadwick Observatrice, Etats-Unis
Monique Fouilhoux, Coordinatrice IE
Alain Mouchoux Secrétaire général CSEE

Excusés: Janez Stergar (ESWUS, Slovénie) Bert Fredriksson (SULF, Suède)

1. Le procès-verbal de la réunion des 29 et 30 septembre 98 est approuvé.
2. **Comparaison/mobilité entre les qualifications de l'enseignement supérieur**

Un texte élaboré par Paul Bennett et Gerd Kohler est présenté par leurs auteurs.

Quatre gouvernements se trouvent à l'origine de la Déclaration de la Sorbonne, mais beaucoup d'autres s'y sont intéressés depuis et plus d'une vingtaine ont déjà signé. L'ensemble des participants considère que la Déclaration est une nouvelle étape de la politique d'enseignement supérieur et de recherche en Europe. Si les réactions sont diverses, l'ensemble des participants insiste cependant sur la nécessité, pour les organisations syndicales et leurs instances européennes, d'avoir leur propre agenda et une bonne coordination sur la base d'une analyse en profondeur de la Déclaration et des conséquences qu'elle peut engendrer.

Il est décidé que l'IEE demandera à ses organisations membres de faire une analyse de la Déclaration et d'adresser le résultat de leurs réflexions à l'IEE afin qu'un travail puisse être ensuite réalisé de manière coordonnée au niveau européen, afin d'élaborer une stratégie syndicale offensive. Il est souhaité également que les organisations membres saisissent leurs gouvernements sur cette question et informent le Secrétariat des résultats de leurs démarches qui seront portées pour information à la connaissance des organisations des autres pays

Dans la perspective de propositions qui émaneraient des gouvernements européens (Déclaration de la Sorbonne) et au niveau mondial de l'OMC, et qui posent des défis contradictoires à l'enseignement supérieur en Europe, l'IE (Europe) devrait organiser en l'an 2000 une table ronde sur l'agenda des organisations syndicales du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'avenir de l'enseignement supérieur en Europe.

3. Base de données sur les salaires et conditions de travail

Gerd Kohler fait le point et indique que les études demandées à des chercheurs sur les pays de l'Union européenne ont été réalisées et seront présentées lors d'un colloque qui se tiendra à l'Université de Kassel à la mi-avril. Des invitations ont été adressées aux organisations syndicales de ces différents pays.

4. Conférence mondiale de l'IE sur l'enseignement supérieur et la recherche

Elle aura lieu à l'automne prochain. Le lieu et la date restent encore à confirmer. Les thèmes principaux qui seront développés lors de cette Conférence seront notamment le financement de la recherche, les stratégies du mouvement syndical, les salaires et conditions de travail des enseignants ainsi que la place du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'IE... Les organisations seront sollicitées pour se partager les différentes tâches et la rédaction des papiers. Une demi-journée sera consacrée aux défis auxquels l'enseignement supérieur est confronté dans les pays en développement. On attend entre 100 et 120 participants.

5. Activités de l'UNESCO

Un changement s'est produit à la tête de la division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO. M. Seddoh, ancien ministre de l'éducation du Togo a remplacé à compter du 1er mars M.A Diaz qui est parti en retraite.

Conférence mondiale sur la science

La conférence sur la science est organisée conjointement par l'UNESCO et le Conseil International pour la Science (ICSU). Elle aura lieu à Budapest (Hongrie) du 26 juin au 1er juillet. Elle devrait réunir un millier de participants.. Un projet de déclaration a été envoyé aux organisations pour commentaires dans les délais les plus brefs. Le nombre d'invitations a été limité à 2 personnes par organisation. Son contenu a été aussi restreint car elle se limitera à la science pure, les sciences sociales et les humanités étant exclues.

Il est proposé qu'un document soit préparé sur deux principes de base : préserver l'autonomie de la recherche et son caractère démocratique, car la tendance actuelle est à l'interventionnisme. Un document sera préparé et soumis aux remarques des organisations. Il s'agit d'une occasion permettant à l'IE de se positionner sur ces questions.

Suivi de la Recommandation de 1997

En ce qui concerne la recommandation de l'UNESCO, les Etats membres doivent faire un rapport au Directeur général au moins 2 mois avant l'ouverture de la Conférence générale. Un prochain courrier sera adressé aux organisations du secteur les invitant à prendre contact avec les autorités chargées des questions d'enseignement supérieur. L'IE avait proposé que le suivi de l'application de la recommandation soit confié au CEART et que des représentants des enseignants puissent y participer. Un document conjoint est en préparation à l'UNESCO et à l'OIT pour être soumis prochainement au Conseil Exécutif de l'UNESCO et au Conseil d'administration de l'OIT. L'IE sera consultée sur le document et les organisations membres seront appelées à faire des remarques.

Suivi de la Conférence Mondiale de l'UNESCO sur l'Enseignement Supérieur

Le suivi sera essentiellement effectué au niveau régional, le siège devant coordonner. Un comité de suivi restreint sera mis en place au niveau mondial présidé par le Président de la Conférence. Les ONG devraient être représentées. Par ailleurs le Directeur général de l'UNESCO présentera un premier rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action lors de la Conférence générale qui se tiendra en octobre/novembre

6. Remarques par les observateurs de l'Australie et des Etats-Unis

Aux Etats-Unis les problèmes rencontrés sont similaires à ceux de l'Europe, à savoir, les répercussions de la privatisation du secteur sur la qualité. Bien que les problèmes soient bien identifiés, on n'a pas encore trouvé des solutions. Le représentant australien évoquant la situation dans son pays indique que le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche est mixte, c'est à dire qu'il provient du gouvernement mais également

du secteur privé. Cela suppose que non seulement on doit défendre la qualité de l'enseignement mais aussi les conventions collectives. Nous avons assisté à des nombreuses pertes d'emploi au cours des 5 dernières années, par conséquent à la perte des membres dans notre organisation. C'est pourquoi il est important de répercuter les revendications de notre secteur, qui sont d'ailleurs, mondiales, au prochain congrès mondial, autrement les membres des organisations ne comprendraient pas.

7. L'OMC et l'accord du GATT: les enjeux pour l'Education publique: présentation faite par Richard Langlois Economiste et Consultant de l'IE

Les négociations qui s'amorceront l'automne prochain à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peuvent-elles toucher le monde de l'éducation

À l'aube de l'an 2000, les dépenses publiques mondiales dans le secteur de l'éducation dépassent largement mille milliards de dollars. Certains voient dans cet immense bloc un «marché» rêvé pour leurs futurs investissements. A l'instar des autres grands services publics, l'éducation publique subit, en effet, les assauts des partisans de la privatisation et de la déréglementation qui visent à la démanteler en la soumettant aux électrochocs de la concurrence internationale.

Ce mouvement est déjà amorcé, comme en témoigne la conclusion, en 1994 à l'OMC, de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) destiné à libéraliser le commerce des services. Depuis, on parle ouvertement de favoriser le commerce international des services d'éducation comme s'il s'agissait de simples marchandises. L'OMC a été mandatée pour relancer les négociations sur le commerce des services et tout devrait être décidé en novembre, avec le début du *Cycle du millénaire* qui désigne la nouvelle ronde de négociations en faveur du libre-échange mondial. Certains Etats membres souhaiteront probablement aller plus loin, une attitude qui inquiète l'IE et ses organisations membres.

Le commerce international des marchandises est un concept relativement simple car il traite des échanges de biens matériels. Un produit est transporté d'un pays à un autre où il est vendu. Le commerce des services, en raison de leur nature immatérielle, est un phénomène beaucoup plus varié. Cette variété se retrouve dans le secteur de l'éducation: poursuite d'études à l'étranger, enseignement dispensé par des professeurs venus de l'extérieur, enseignement à distance d'un pays à un autre, implantation d'instituts étrangers). Qui plus est, le commerce mondial des services d'éducation connaît (particulièrement dans l'enseignement supérieur) une croissance extrêmement rapide, alimentée notamment par le développement accéléré des nouvelles technologies de l'information.

Les obstacles à la libéralisation du commerce des services prennent généralement la forme de barrières non tarifaires. Dans le secteur de l'éducation, ces mesures renvoient souvent à des réglementations gouvernementales telles que la limitation de la mobilité des étudiants, le refus d'accorder une reconnaissance à l'institution étrangère - incluant la permission de décerner des diplômes-, les mesures freinant l'investissement étranger, les conditions de nationalité, la limitation du recrutement d'enseignants étrangers, la présence de monopoles publics, les subventions aux établissements nationaux, etc. Ce sont ces mesures que les promoteurs du libre-échange veulent affaiblir, voire abolir.

Avec la signature du GATS, plusieurs pays ont accepté, à des degrés variables, d'ouvrir leur secteur d'éducation au commerce international. Dans certains cas, selon les engagements pris, cela pourrait se traduire par des pressions accrues en faveur d'une privatisation du secteur.

Au moment où l'Internationale de l'Education lance sa campagne mondiale en faveur d'une éducation publique de qualité pour tous, la renégociation du GATS prendra vraisemblablement une couleur particulière. D'une part, le risque est grand que les initiatives mises en œuvre à l'OMC entrent en opposition avec les principes défendus par les défenseurs de l'éducation publique, de l'autre, ces discussions poseront des enjeux à caractère sociétal: érosion de la souveraineté des Etats, capacité des gouvernements de maintenir les protections sociales et culturelles, etc. Tous les ingrédients seront réunis pour interpeller directement les organisations syndicales qui oeuvrent dans les services publics, notamment dans le champ de l'éducation. Un dossier à suivre de près.

8. Texte sur la recherche préparé par Bert Fredriksson

En raison de l'indisponibilité de l'auteur la discussion est reportée.

9. Stratégies de l'IEE pour l'enseignement supérieur et la recherche

Une discussion approfondie est menée. L'ensemble des participants estime que l'IEE doit développer son propre agenda et inclure dans son programme d'action des activités spécifiques à ce secteur. Par ailleurs certains participants demandent que les organisations de l'enseignement supérieur soient également invitées à participer davantage aux autres activités car ce secteur peut apporter une réflexion utile sur certaines questions (ex: formation des enseignants, formation continue...). **Un projet de plan d'action est proposé et adopté par l'ensemble des participants pour être soumis au Comité régional et à la prochaine Conférence régionale (voir en annexe).**

Par ailleurs les participants ont réaffirmé la nécessité de surmonter ce que certains voient encore comme une "dualité" des structures entre l'IEE et le CSEE. **Un motion est adoptée par les participants pour être soumise au Comité régional (voir annexe).**

10. Point sur les activités du CSEE

Alain Mouchoux Secrétaire général du CSEE a présenté un avant projet du programme d'action du CSEE pour les deux prochaines années qui sera discuté et proposé à l'adoption de l'Assemblée générale au mois de mai prochain. Ce programme sera, autant que faire se peut, intégré avec celui des internationales dans un esprit de complémentarité.

- **Qualité**

Alain Mouchoux informe les participants que le colloque sur la qualité initialement prévu pour le mois d'avril a été reporté et se déroulera probablement à Luxembourg.

- **Séminaire sur le développement professionnel**

Ce séminaire qui devait se tenir au mois de mars a été reporté. Il sera en fait transformé en séminaire de conclusions s'adressant à toutes les organisations concernées. Il devrait se tenir à Strasbourg

- **Précarité**

Cette tendance frappe tous les niveaux d'éducation mais plus particulièrement toutes les institutions d'enseignement supérieur et de recherche même si la situation varie considérablement d'un pays à l'autre et au delà de l'union européenne affectant les femmes et les jeunes enseignants. Une enquête a été lancée comprenant tous les niveaux d'enseignement et un rapport intérimaire sera présentée à l'Assemblée générale de Luxembourg. Un groupe ad hoc a également été mis en place et des réunions par pays sont organisées. **Il est décidé que les réponses apportées au questionnaire qui avait été adressé aux organisations de l'enseignement supérieur et de la recherche seront transmis au groupe ad hoc du CSEE.**

Alain Mouchoux rappelle également que les négociations engagées depuis plusieurs mois entre la CES et le Patronat européen ont abouti et que la signature d'un accord cadre sur les contrats à durée déterminée aura lieu dans les tous prochains jours

- **Recherche: Séminaire et autres dossiers**

* Le 5ème programme cadre a été adopté fin décembre et rendu public. Il est à noter qu'il est ouvert aux 6 pays d'Europe de l'Est qui ont entamé les négociations pour leur intégration dans l'Union européenne.

* Le 4ème séminaire sur la recherche s'est tenu au mois de février. Il a été l'occasion d'un débat avec plusieurs experts de la DG V et de la DG XII. Ce séminaire a également été l'occasion d'un examen détaillé du projet de Déclaration politique du CSEE qui sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée générale.

- **Relations avec les organisations de recteurs et d'étudiants**

Les relations avec l'organisation européenne des étudiants l'ESIB sont bonnes mais le suivi et la cohérence sont rendus difficiles par le changement complet de l'équipe dirigeante qui vient d'avoir lieu. De nouveaux contacts devront être établis.

En ce qui concerne la Conférence des Recteurs quelques difficultés à communiquer sont relevées. Cependant la participation du professeur Howard Newby président du comité de la recherche de la Confédération des conférences des recteurs de l'Union européenne lors du séminaire sur la recherche a permis de renouer le dialogue.

Le principe d'une prochaine réunion associée au séminaire sur le développement professionnel a été retenu. Les dates retenues sont les 22 et 23 novembre.

Annexe

Proposition pour le plan d'action

Rédiger, dès que possible et en consultation avec les organisations membres, une déclaration politique sur le développement de l'enseignement supérieur, la recherche et la responsabilité publique dans toute l'Europe. Cette politique devrait viser à encourager la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur afin d'obtenir:

- L'augmentation des équivalences des qualifications dans l'enseignement supérieur,
- La reconnaissance mutuelle des qualifications,
- Le développement bilatéral et multilatéral des programmes, et
- Une plus grande mobilité et des opportunités d'emploi pour les diplômés partout en Europe.

Proposition concernant la dualité des structures et des accords de travail

En examinant les propositions pour le programme d'action de l'IEE, le Comité a attiré l'attention sur la difficulté, en raison de la dualité des structures de l'IE et du CSEE, de traiter de manière adéquate les politiques et leurs mises en œuvre concernant, par exemple, l'équivalence, la mobilité, la précarité, la qualité et le partenariat. Le Comité demande au Comité Régional de l'IEE ainsi qu'au Bureau Exécutif du CSEE de prendre ce problème en compte en 1999.